

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 22 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 15/03/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 15/03/2024.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme BINARD Lydie à M. GODREAU Bruno, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann

Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : Mme SINNAEVE Emilie

2024/048 – Convention d'intervention comité départemental de Volley ball de la Sarthe - Tournée Green-Beach volley ball 2024

Vu la proposition du Comité Départemental de Volley-ball de la Sarthe d'organiser une animation Green-Beach volley le mercredi 24 juillet 2024 sur l'espace de loisirs afin de promouvoir la pratique du volley-ball extérieur ;

Vu le projet de convention entre le Comité Départemental de Volley-ball et la Commune pour l'organisation de cette animation ;

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter l'accueil de l'animation Green-Beach volley, organisée par le Comité Départemental de Volley-ball le mercredi 24 juillet 2024 de 12h00 à 18h30 sur l'espace de loisirs. La prestation est gratuite.
- d'approuver la convention entre le Comité Départemental de Volley-ball de la Sarthe et la Commune définissant les modalités de collaboration pour le déroulement de cette animation ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention correspondante et tout autre document afférent à cette animation

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/03/2024
Pour Le Maire absent, l'adjoint
Jean-Yves RICHARD

Secrétaire de séance
Mme SINNAEVE Emilie

